

Nouvelle recherche



Et si on se parlait avant d'aller voir le juge ?

BORLOO,JEAN-PIERRE

Samedi 2 janvier 2010

Justice La médiation reste une pratique trop marginale en Belgique

Saisir la justice relève du réflexe en cas de conflit. Puisqu'elle est « juste », elle réglera bien l'affaire. Peut-être, mais au bout d'une longue, douloureuse, et coûteuse procédure qui pourrait, de plus, ne satisfaire aucune des deux parties. Face à ces inconvénients, pourquoi ne pas tenter une médiation ?

Le système existe en matière familiale ou commerciale, en droit de la jeunesse, au pénal, etc. Il fonctionne... au ralenti, et rencontre, malheureusement, fort peu d'enthousiasme. Les chiffres de 2009 montrent une belle augmentation des médiations pénales qui restent, malgré tout, fort anecdotiques.

Médiation familiale. Difficulté de vivre ensemble, envie de se séparer, dispute autour des gardes d'enfants, problèmes avec l'autorité parentale, rupture de communication... Si ces thèmes peuvent faire l'objet d'une thérapie familiale, ils peuvent aussi passer par un médiateur. Ce spécialiste du conflit et de la médiation, cherchera, via le dialogue avec les différentes parties, de trouver une solution acceptable (et acceptée) par tous.

Médiation jeunesse. Celle-ci intervient à l'initiative du parquet jeunesse, et vise à réunir le mineur d'âge qui est soupçonné avoir commis une infraction, ses parents et la victime. But de la rencontre : apporter de la reconnaissance et du soutien à la victime, et conscientiser l'auteur des faits. Le magistrat du parquet voit, ensuite, s'il y a lieu de renvoyer l'affaire devant le tribunal de la jeunesse, ou non.

Médiation pénale. C'est le même principe qu'en matière de jeunesse. Mais avec un auteur adulte et sans la présence de ses parents, évidemment. Là aussi, une médiation fructueuse peut éviter de passer devant le tribunal. Le médiateur peut décrocher un accord qui conviendra à toutes les parties, hors processus judiciaire.

Médiation auteur-victime. Enfin, des rencontres peuvent encore intervenir après l'intervention de la justice (*Le Soir* du 23/12). Pour débloquer des tensions entre les auteurs et victimes d'un même fait et en vue de préparer l'avenir.

Chiffres. Les médiations pénales réussies sont quasi confidentielles parmi les affaires clôturées du parquet : de l'ordre de 1 % en 2008, avec 2.361 cas. La médiation pénale est malgré tout en progression de l'ordre de 22 % depuis 2003 (1.939 dossiers finalisés). Que faire, dès lors, pour améliorer le système et promouvoir la médiation ?

« S'expliquer et se reconstruire »

Il a vécu le traumatisme de perdre un enfant dans des circonstances dramatiques. Jean-Pierre Malmendier (MR) a subi deux procès d'assises. Le premier, à Liège, a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

Ensuite, il a fait la démarche d'aller voir, en prison, un des meurtriers de sa fille. Comme parlementaire, il a également beaucoup travaillé sur la médiation. Il porte un regard lucide et constructif sur cette pratique.

Ce qu'il faudrait, à l'avenir, c'est multiplier ces expériences de médiation ?

Tout à fait, car une victime peut s'exprimer au travers de la médiation et elle peut susciter un accord. L'agresseur fait partie intégrante du traumatisme subi, c'est un fantôme maléfique qui hante la vie de la victime, qui provoque des cauchemars et alimente des peurs. Il empoisonne sa vie. Le fait de pouvoir affronter son agresseur redonne une assurance à la victime. A partir de là, on arrive à un autre type de relation.

Quelle relation peut se nouer entre une victime et l'auteur du crime ?

Dans le cadre d'une médiation, on se situe d'homme à homme, d'être humain à être humain. La victime dépasse le souhait de vengeance, elle brave ses craintes, et va au-delà de la haine.

L'auteur également se retrouve devant une personne et n'est plus seulement confronté à l'objet de son crime. En se focalisant sur les faits commis, ce qui est le cas de la justice, on accorde peu d'importance à la personne humaine qui a subi ces faits. Là, la confrontation directe suscite une prise de conscience et provoque une demande d'explication.

La justice devrait davantage faire preuve d'humanité ?

Elle devrait en tout cas réfléchir à sortir de son rôle de simple arbitre d'un conflit en allant vers plus de pacification des situations vécues. Une justice plus humaine devrait non seulement être axée sur la sanction – indispensable – mais aussi prendre une orientation plus pédagogique. En sortant de la simple logique d'enfermement. Qui ne résout rien. Qui reporte le problème à plus tard. Qui aggrave parfois le comportement du délinquant qui se sent incompris. Qui se victimise lui-même en prison.

Peut-on remédier à ce problème par la médiation ?

Quand deux personnes se rencontrent, s'expliquent, elles se reconstruisent chacune de leur côté. Elles forment un « couple » en quelque sorte, mais un couple à dissoudre. Et c'est via le dialogue que l'on peut résoudre le contentieux qui les lie. Avec l'agresseur de ma fille, nous avons mis au point une convention pour quand il sortirait de prison : s'il devait me croiser, où partager le même espace que ma famille, il devra s'en aller. De suite.

Comment pourrait-on améliorer le système ?

Quand j'étais parlementaire j'ai fait voter, tant à la Chambre qu'au Sénat, une loi visant à organiser l'accompagnement des victimes par des bénévoles formés à cet effet. Ceux-ci pourraient proposer des médiations et soutenir les victimes dans cette épreuve. Mais les arrêtés d'exécution de cette loi n'ont jamais été signés par les différents ministres de la Justice concernés.

Articles similaires :

Justice - Une manière plus humaine et moins...

Médiation ratée, faute de souplesse...

Le zoom : L'espoir au bout de la médiation...

La médiation pour éviter le procès Une pro...

Joe : et après ? (5/6)--Quatre mineurs meu...

Privilégier la justice réparatrice...

MEDIATION ENTRE LE JEUNE DELINQUANT ET SA

...

Remplacer le juge par un médiateur...

Justice - Nouvel avis du CSJ Un encouragement...

Justice - La médiation comme alternative a...

L'autre façon de divorcer...

Justice - Plaintes au sein de l'armée à Eu...

Justice - La tendance est aux alternatives...

Délinquance Accord de coopération : Faire ...

Il avait menacé avec un revolver à billes ...

FEU VERT DU CONSEIL DES MINISTRES POUR LA ...

Société Médiation de voisinage : Des mots ...

La médiation est positive même pour les vi...

Justice - Dix communes ont leur service pr...

Jeunesse La concertation restauratrice en ...